

## **Plan de mobilisation des parties prenantes**

**Date :** 01/02 2020 – 30/06/2022

**Subvention du CEPF :** Projet réf 109549-Association Tsimoka

**Bénéficiaire :** Association TSIMOKA

**Intitulé du projet :** «Fournir un plan testé pour restaurer la forêt d'Oronjia, Madagascar»

**Lieu du projet :** Aire Protégée Oronjia, Madagascar

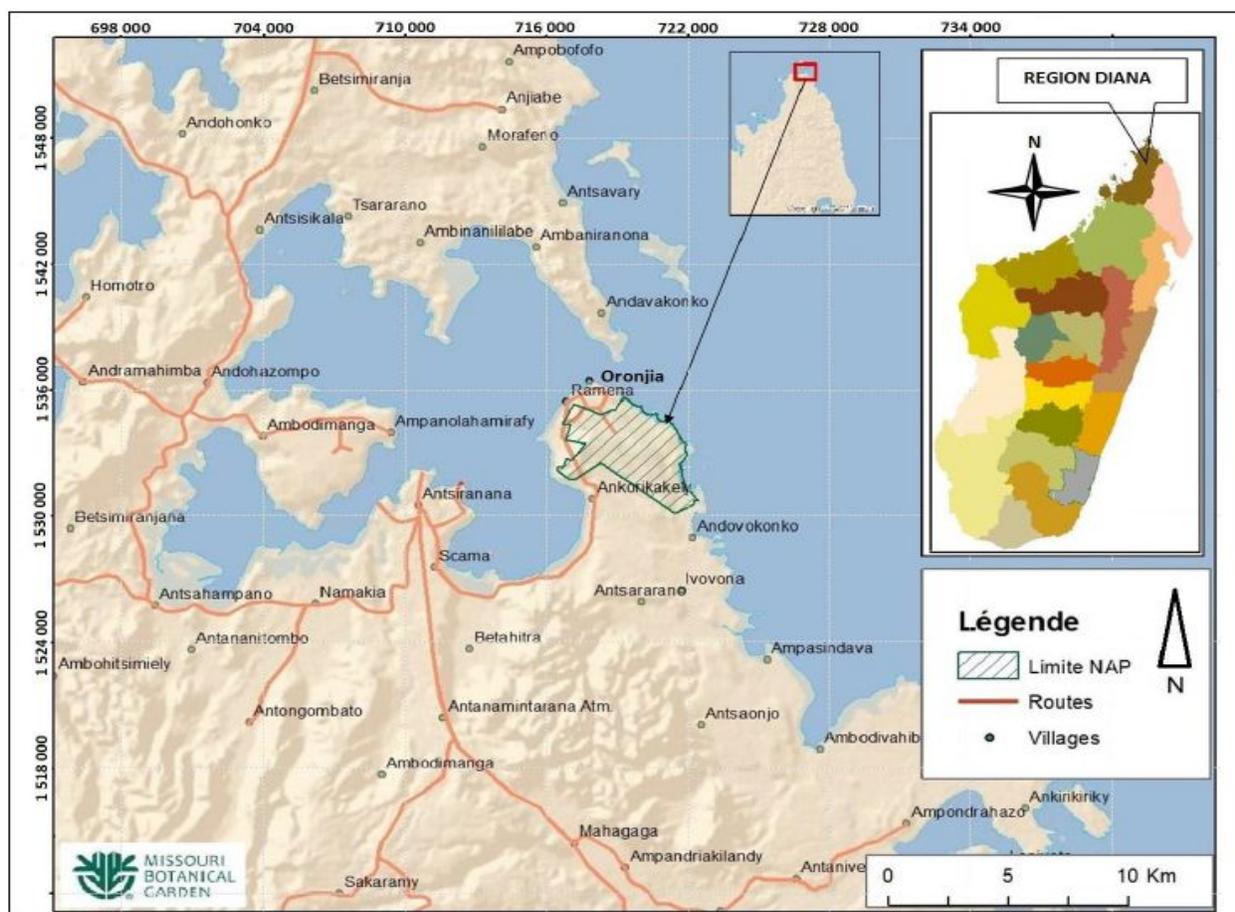
## **Résumé de la subvention**

1. Organisation du bénéficiaire : Association Tsimoka
2. Intitulé de la subvention : Intitulé du projet : «Fournir un plan testé pour restaurer la forêt d'Oronjia, Madagascar»
3. Numéro de subvention : Projet réf 109549-Association Tsimoka
4. Montant de la subvention : 83 687 USD
5. Dates proposées pour la subvention : 01/02/2020 – 30/06/2022
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Madagascar, Extrême Nord, Aire Protégée Oronjia
7. Date de préparation de ce document : 30/01/2020
8. **Introduction:** Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.

La zone du projet qui la forêt d'Oronjia s'étend sur une surface de 1 648 Ha se trouve dans la commune rurale de Ramena, Région Diana. Elle faisait l'objet d'une forte exploitation depuis des siècles par diverses activités, notamment, par le charbonnage, la recherche de bois de construction, la chasse, l'utilisation comme champ de culture, le pâturage, elle a même accueilli un camp militaire (carte 1).

Malgré ces activités, le site conserve une faune et une flore riches comprenant un certain nombre d'espèces menacées et localement endémiques. Lorsque MBG a lancé un programme d'activités de conservation sur ce site en 2009, la forêt était structurellement dégradée et fragmentée.

Cependant, depuis l'intervention de MBG sur le site, toutes les menaces répertoriées ont été considérablement réduites et la forêt se régénère désormais en grande partie. Cette régénération peut être démontrée par la surface terrière totale du tronc par hectare (tiges > 5 cm) qui, dans une série de parcelles répliquées, est passée de 16,1 m<sup>2</sup> en 2012 à 24,28 en 2019. Il existe cependant une exception à cette régénération très satisfaisante: la végétation au sein d'un certain nombre de parcelles agricoles abandonnées qui sont dispersées sur tout le site. Ces graphiques sont clairement visibles sur les images du site prises sur Google Earth.



Carte 1 : Localisation de l'AP Oronjia.

Au cours du processus de désignation de la forêt d'Oronjia comme nouvelle zone protégée, nous avons identifié et cartographié 35,7 hectares de parcelles agricoles actives (13 parcelles) dans l'aire protégée Oronjia et ces zones ont été désignées comme zones d'occupation contrôlée ou ZOC (carte 1). Cependant, en plus nous avons des parcelles abandonnées qui ont une superficie totale d'environ 50 hectares. Ces parcelles étaient autrefois cultivées pour le maïs ou le manioc, mais ont été abandonnées car leurs sols sablonneux sont devenus stériles. Bien qu'ils n'aient pas été utilisés pendant au moins une décennie, il y a peu de signes de régénération de la végétation forestière dans ces zones. L'échec ou du moins la lenteur de la régénération naturelle sur ces sites est dû à l'environnement hostile à l'établissement et à la croissance des semis d'arbres - en particulier leurs sols sablonneux pauvres, l'exposition au vent et au soleil, la courte saison des pluies et le pâturage par le bétail en liberté.

Ces parcelles abandonnées sont non seulement disgracieuses dans une zone où, avec l'aide du CEPF, nous promovons le tourisme, mais elles réduisent également la superficie effective de cette petite aire protégée et augmentent la périphérie de la forêt, frontière où les espèces envahissantes, le pâturage du bétail, les vents nuisibles et l'air desséchant peuvent toucher la forêt.

En restaurant ces clairières, nous pouvons non seulement augmenter l'habitat disponible pour la faune et la flore indigènes, mais nous pouvons également réduire l'importance de ces menaces. Ce faisant, la résilience et la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers d'Oronjia seraient améliorées. Cependant, en se basant des expériences ultérieures du Missouri Botanical Garden sur la restauration des habitats défrichés dans ce site, des difficultés liées au contexte du site ont été rencontrées. Vue l'importance de la

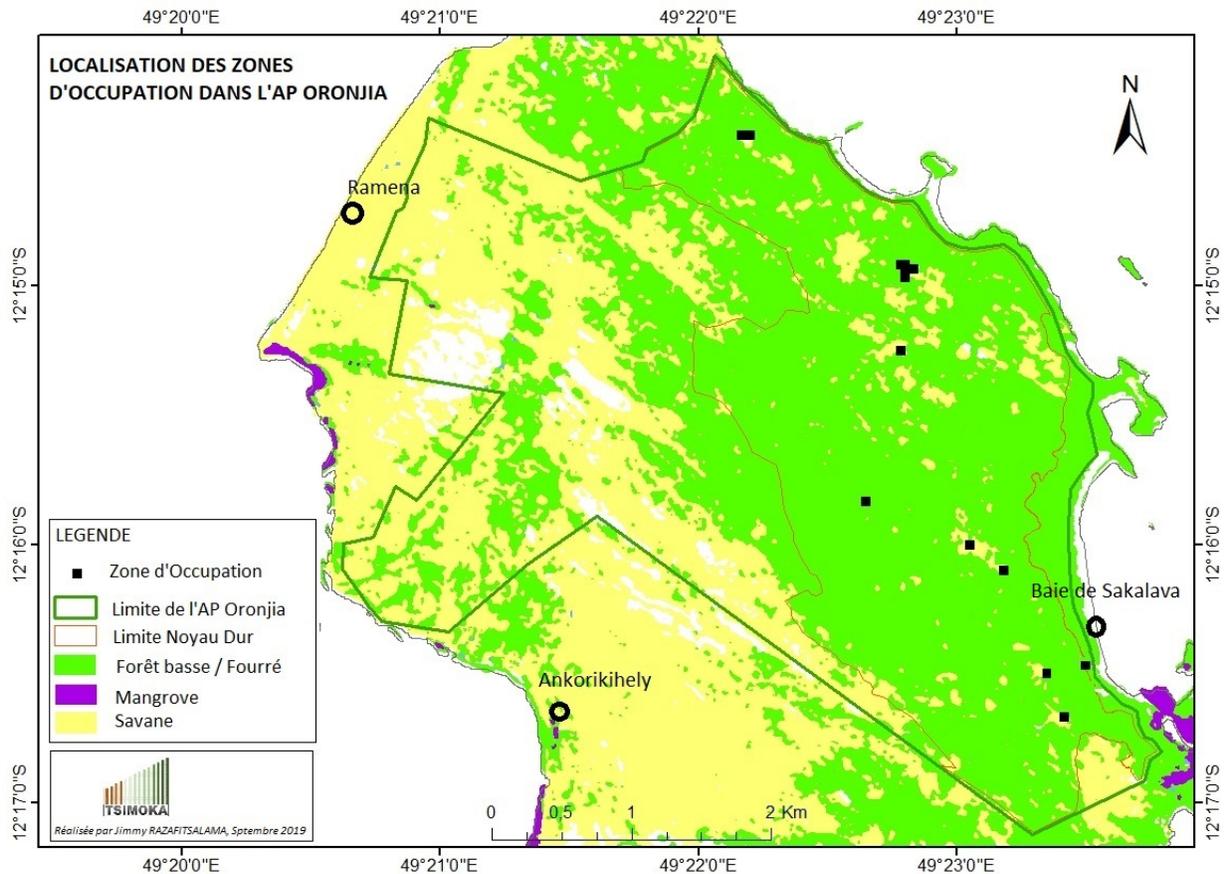
restauration, l'activité va se poursuivre mais le gestionnaire compte élaborer un plan basé sur les résultats obtenus à partir des données sur site.

On se propose dans ce projet une action pour «Fournir un plan testé pour restaurer la forêt d'Oronjia, Madagascar». Comme Oronjia est une aire protégée à gestion communautaire, pour une bonne appropriation de la population locale, le projet sera mise en œuvre avec leur participation. Les activités principales du projet verront leur participation, notamment, la propagation de plantes, la mise en terre des plantules et le suivi des parcelles de restauration.

Cependant, le projet proposé suppose des activités qui risquent d'avoir des effets négatifs sur la communauté locale, notamment des mécontentements ou conflits générés par l'utilisation de leur terrain. En effet, quelques anciens champs de culture dans l'AP Oronjia sont encore cultivés actuellement, cette situation risque d'avoir des impacts sociaux négatifs si ces champs seront utilisés pour les essais de restauration dans le cadre du projet proposé.

Ces champs ont été désignés comme ZOC (Zone d'Occupation) et ne seront pas utilisés pour la restauration dans le cadre du projet proposé. Le projet se concentrera plutôt sur les terrains / anciens champs qui ont été abandonnés depuis au moins dix ans et pour lesquels nous avons une déclaration du président Fokontany et le maire, que le terrain a été abandonné et est disponible pour la restauration. En suivant cette mesure, nous veillerons à ce que le projet n'ait aucun effet négatif sur la communauté locale.

La carte suivante illustre la zone du projet et les zones d'occupations dans l'AP Oronjia.



Carte 1 : Localisation des zones d'occupation dans l'AP Oronjia.

9. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:** Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants:

Lors de la conception du projet, les parties prenantes impliquées directement dans la mise en œuvre du projet ont été informées pendant des réunions à différents niveaux, notamment :

- Le COS (Comité d'Orientation et de Suivi) : comme le projet a été planifié dans le plan de travail de l'AP Oranjia, les membres du COS ont été informés de son existence lors de la réunion de cette structure le 12 décembre 2019 dans la salle de réunion de la région Diana.
- Les membres de l'Association Manovosoa, qui seront impliqués dans le suivi du projet ont été consultés lors de l'élaboration du projet afin de demander leurs avis par rapport aux objectifs du projet et leur participation. Cette consultation a été faite via une communication orale et entretien direct,
- Les jeunes footballeurs dans la Commune rurale de Ramena : des représentants des jeunes dans la zone d'influence du projet ont été aussi consultés lors des processus de la conception du projet.

10. **Parties prenantes du projet:** Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

Le projet verra la participation de plusieurs entités dans la gestion de l'Aire protégée Oranjia, notamment :

- Les membres du COS ou Comité d'Orientation et de Suivi de l'AP Oranjia, les membres du COGEP ou Comité de Gestion Participative de l'AP Oranjia : dans lequel, les partenaires et services techniques concernés par la gestion de l'AP Oranjia font partie, entre autres : la Région Diana, la Commune rurale Ramena, les Chefs fokontany Ramena et Ankorikihely, la DREDD Diana, CEF Antsiranana II, la Région Militaire N.7, Direction Régionale de l'Elevage, la Pêche et des Ressources Halieutiques, Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire, les ONG (partenaires techniques et financiers).
- Les membres de l'Association Manovosoa,
- Des jeunes formant les équipes de football local.

11. **Programme de mobilisation des parties prenantes:** Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.

Le programme de mobilisation des parties prenantes permettra de donner des informations concernant le projet et sa mise en œuvre, les informations à transmettre et les formats utilisés pour la transmission de ces dernières sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Programme de mobilisation des parties prenantes

Informations à transmettre	Formats
Le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'historique du projet,</li> <li>- Les objectifs du projet,</li> <li>- La localisation, les méthodologies et approche adoptées pour la mise en œuvre du projet,</li> <li>- Les bénéficiaires du projet,</li> <li>- Les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet, ainsi que leurs responsabilités respectives,</li> <li>- Planification des activités</li> </ul>	Brochures, posters, documents, panneaux, banderoles/banners
Le recueil des doléances	Affichages visuels,
L'état d'avancement du projet	Rapport de synthèses non techniques, journaux, centres d'information et expositions ou autres affichages visuels
L'organisation des campagnes de reboisement	Radio, télévision
Résultats finaux du projet et les impacts du projet	Brochures, posters, documents, centres d'information et expositions ou autres affichages visuels, rapport de synthèses non techniques

**12. Méthodes de consultation:** Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Les méthodes de consultation des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Méthodes de consultation des parties prenantes

Parties prenantes	Méthodes de consultation
Les membres du COS/COGEP Oranjia	Réunions, ateliers, discussion en groupes thématiques
Les membres de l'Association Manovosoa,	Méthodes participatives
Les jeunes formant les équipes de football local.	Méthodes participatives

13. **Autres activités de mobilisation:** Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

Autres activités de mobilisation dans le projet :

- Les membres de l'Association Manovosoa vont intervenir dans le projet pour le suivi des plantations. Les membres vont percevoir des indemnités de la part du projet pour leur participation.
- Des équipes de football local vont aussi intervenir dans le projet pendant les phases de mise en terre des 20 000 plantules dans les parcelles de restauration. Pour les mobiliser et motiver, un tournoi de football sera organisé chaque année pendant les phases du projet. Chaque équipe qui participe pendant le tournoi aura de la part du projet un kit d'équipements (maillot et ballon de foot), un zébu sera acheté par le projet en guise de récompense pour le gagnant pendant le tournoi. Cette approche permettra de motiver les jeunes de s'impliquer dans le projet et la gestion de l'AP Oranjia.

14. **Calendrier:** Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

Tableau 3 : Planification de la mobilisation des parties prenantes

	Parties prenantes	Date de mobilisation	Lieux
1	Membres COS/COGEP Oranjia	T1 2020, T4 2020, T2 2021, T4 2021, T2 2022	Antsiranana (salle de réunion de la région Diana ou autre salle)
2	Association Manovosoa	T4 2020 T1-T2-T3-T4 2021 T1- 2022	AP Oranjia (parcelles de restauration)
3	Equipes de football locales	T1 2021 T1 2022	AP Oranjia (parcelles de restauration)

15. **Ressources et responsabilités:** Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités?

Tableau 4 : Ressources pour la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes

	Parties prenantes	Date de mobilisation	Responsables dans le projet	Budget dans le projet
1	Membres COS/COGEP Oranjia	T1 2020, T4 2020, T2 2021, T4 2021, T2 2022	Project Leader, Socio organizer	Travel and special event (activités 4.1; 4.2; 4.3; 4.4)

2	Association Manovosoa	T4 2020 T1-T2-T3-T4 2021 T1- 2022	Socio organizer, Monitoring Officer	Consultancies and professional services (Activité 3.3)
3	Equipes de football locales	T1 2021 T1 2022	Socio orgnaizer Pepinierist –Chef Nurserymen	Consultancies and professional services ; Furnitures and equipment (Activité 2.4)

16. **Mécanisme de résolution des différends:** Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en oeuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en oeuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF ou de la Banque mondiale.

Ce mécanisme de règlement des doléances doit inclure, au minimum, les éléments suivants:

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'organisation bénéficiaire.
- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe régionale de mise en oeuvre du CEPF (RIT).
- Coordonnées téléphoniques et électroniques du bureau local de la Banque mondiale.
- L'email du Directeur Exécutif du CEPF: [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org)
- La section doit contenir une déclaration décrivant comment vous informerez les parties prenantes des objectifs du projet et de l'existence du mécanisme de réclamation (par exemple, affiches, panneaux d'affichage, avis publics, annonces publiques, utilisation des langues locales).
- Le texte suivant devra être inclus dans tout mécanisme de règlement des doléances: *"Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en oeuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délais de 15 jours. Les responsables du projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doélance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org). Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du directeur exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale."*

En suivant les indications qui précèdent, décrivez le mécanisme de doléances que vous mettrez en place.

Afin de recueillir des doléances, des affichages seront installés au niveau des lieux publics, invitant le public à envoyer leur doléance par rapport à la mise en oeuvre du projet. Les coordonnées des entités à adresser les doléances seront à inclure dans ces affichages. En outre, des cahiers de doléances seront mises en place au niveau des responsables locaux notamment les Chefs Fokontany, et au niveau de la Commune Rurale de Ramena. Un autre cahier sera disponible au niveau du bureau local de l'Association Tsimoka/MBG à Ankorihiely. Au lancement du projet, une émission radiophonique sera également faite pour expliquer le projet et introduire le mécanisme de réclamation. Les communautés ou les autres parties prenantes sont libres de s'exprimer en cas de constatation de problèmes.

17. **Suivi et reporting:** Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des

activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.

Tableau 4 : Plan de suivi et du reporting de la mobilisation de toutes les parties prenantes sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Parties prenantes	Activités	Indicateurs	Objectif	Planification										Livrables	
				2020				2021				2022			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2		
Equipes de football local	2.4 Plant young trees at abandoned plots	Nombre de plantules mises en terre	20 000					X					X		Rapport d'activité, photos
Association Manovosoa	3.1. Monitor the survival and growth of young trees	Nombre de suivi réalisés	18				X	X	X	X	X	X			Rapport de suivi, photos
COS/COGEP	4.1. Organise a workshop for information of the project	Nombre de réunions réalisées	1	X											PV de réunion
	4.2 Ensure a good communication before each campagne of tree plantation	Nombre de campagnes réalisées	2				X				X				Rapport d'activité, photos
	4.3. Meet with stakeholders to report the progress on the project	Nombre de réunions réalisées	3				X		X		X				PV de réunion
	4.4. Organise a workshop to report the result of the project	Nombre de réunions réalisées	1										X		PV de réunion